

Date de convocation :
27/02/2024

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Délibération du Conseil
Municipal

D.C.M : N° 3-5
Objet : Tarifs 2024 de
la piscine municipale

L'an deux mille vingt-quatre et le sept mars à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de **Monsieur SANS Christian**, Maire.

Présents : Mme GERARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, MM LIVOTI, AMOUROUX, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM. ROQUEBERT, CELLIER DESHONS, EVIN , Mmes COURTOUX (Proc.) , SANDY.

Absente excusée :

Mme AGUILA (Proc. Mme COURTOUX)

Madame GRANGE Martine a été élue secrétaire de séance

Ouverture de la séance à 19h35

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs de la piscine municipale ont été révisés en 2023 (délibération du 11/05/23). Il ajoute que les accompagnants (non baigneurs) sont de plus en plus nombreux et qu'il est nécessaire de leur faire régler un droit d'entrée.

Monsieur le Maire propose pour la saison prochaine une modification de la tarification incluant le tarif accompagnant :

Adultes de 18 ans et plus	:	2.00 €
Jeunes de 5 ans à 17 ans	:	1.00 €
Enfants de moins de 5 ans	:	gratuit
Accompagnants (non baigneurs)	:	2.00 €
Carnets de 10 entrées Adultes	:	15.00 €
Carnets de 10 entrées Jeunes	:	8.00 €
Campeurs	:	1.00 €
Campeurs Jeunes (5 à 17 ans)	:	gratuit

Monsieur le Maire ajoute que ces tarifs restent inférieurs à ceux des établissements du territoire.

Monsieur le Maire demande au Conseil de Municipal de se prononcer.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE à l'unanimité des membres présents,

- d'adopter la modification de tarification présentée par Monsieur le Maire pour la prochaine saison d'ouverture de la piscine municipale :

..../...

Adultes de 18 ans et plus	:	2.00 €
Jeunes de 5 ans à 17 ans	:	1.00 €
Enfants de moins de 5 ans	:	gratuit
Accompagnants (non baigneurs)	:	2.00 €
Carnets de 10 entrées Adultes	:	15.00 €
Carnets de 10 entrées Jeunes	:	8.00 €
Campeurs	:	1.00 €
Campeurs Jeunes (5 à 17 ans)	:	gratuit

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Affiché le **12.03.2024**

Pour extrait conforme

En Mairie, le 8 mars 2024

Le Maire,

Christian SANS

